

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 13

Absents :

Votants :

- Pour : 13
- Contre : 2
- Abstention :

Date et affichage de la convocation : 13/10/2023

Délibération n°51

Séance du 18 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit octobre à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : COMET Claude, GARAT Jean-Michel, HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTICORENA Mayder, SANZBERRO Jean-Philippe, ECHINARD Emmanuel, Cécilia LARRALDE, PALLEC Bernard, LAGARDE Laurent, INÇABY Emile

ABSENTS : ITHURBIDE Fabien, MIURA Nathalie

PROCURATIONS : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel, MIURA Nathalie a donné procuration à MARTICORENA Mayder

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE POUR CRECHE MAITETXOAK

M. le Maire présente un besoin exceptionnel de financement de la part de l'association Maitetxoak. Pour rappel, la commune avait voté le versement de 3267.46€ à Maitetxoak par délibération du 9 juin 2023.

En concertation avec la CAF et les autres communes partenaires, il est demandé à la commune, à titre exceptionnel, pour faire face à des difficultés financières, de verser une participation complémentaire de 600 € par place réservée à Ainhoa.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

DECIDE de verser 1200 € complémentaires à l'association Maitetxoak pour les deux places d'accueil réservées pour Ainhoa au sein de la crèche Maitetxoak

PRECISE que les crédits prévus au budget de l'exercice sont suffisants

Fait le 19 octobre 2023

Le Secrétaire de séance



Cécilia LARRALDE

Le Maire



Michel IBARLUCIA